



# CONCOURS PHOTO – EXPOSITION DES TROPHÉES 2024

## REGLEMENT

### Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de l'exposition annuelle des trophées de cerfs et chamois des 20 et 21 avril 2024, la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges (FDCV) organise un concours photo à destination de ses adhérents. Ce concours photo a pour objectif de sensibiliser le public à la richesse de la faune locale et de constituer une base de données photographique pour la FDCV destinée à promouvoir le rôle et la place des chasseurs dans le monde rural vosgien.

### Article 2 : Participation

Le concours photo est **ouvert à tous les chasseurs** (photographes amateurs et photographes professionnels) de **plus de 16 ans** qui **résident et/ou prennent leur validation annuelle du permis de chasser dans le département des Vosges**.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation au concours ci-dessous. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Qu'il dispose de l'accord des personnages photographiés lorsque la photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Chaque photo doit être accompagnée du lieu exact où elle a été prise. Chaque photographe est invité à donner un titre voire une description rapide de son cliché en quelques mots.

### Article 3 : Thèmes

L'appel à candidature porte sur les thématiques suivantes :

- **Thème 1 : Mammifères de notre département**
- **Thème 2 : Oiseaux de notre département**
- **Thème 3 : Scènes de chasse**

Les critères techniques :

- La photo doit impérativement être prise dans le département des Vosges.
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web, etc...
- 2 photographies par thème par participant maximum.

#### **Article 4 : Utilisation des photographies**

La FDCV pourra utiliser gratuitement la photo pour toute opération en rapport avec ses activités, sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

#### **Article 5 : Modalités d'inscription**

Les photographies doivent être soumises par mail avec un lien We-Transfert (ou toute autre plateforme similaire) à l'adresse suivante : [corinnebarnet@chasseurdefrance.com](mailto:corinnebarnet@chasseurdefrance.com)

**Inscription et dépôt des photos du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2024 inclus.**

Les photos doivent être soumises en format JPEG/PNG et PDF.

#### **Article 6 : Sélection des photographies**

1. Un panel de juges sélectionnera des photographies gagnantes en se basant sur leur qualité artistique, leur originalité et leur pertinence par rapport aux thèmes du concours. La décision du panel de juges sera finale et sans appel.
2. Certains votes auront lieu sur la page Facebook de la FDCV pour définir les photographies gagnantes restantes ([www.facebook.com/FDCVosges](http://www.facebook.com/FDCVosges)).
3. Un vote du public, durant le week-end de l'exposition, permettra également d'attribuer un prix à l'issue du week-end.

#### **Article 7 : Exposition des photos**

Les photos sélectionnées seront exposées durant l'exposition des trophées des 20 et 21 avril 2024 à la Rotonde de Thaon les Vosges.

#### **Article 8 : Récompenses**

Les prix seront attribués aux photographes dont les photos ont été sélectionnées comme étant les meilleures par le panel de juges, la communauté Facebook et le public.

Les prix comprennent : la mise en avant de sa photo avec son crédit aux yeux de tous, remise de lots à l'issue du week-end d'exposition.

#### **Article 9 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute photographie soumise au concours sera considérée comme ayant été soumise en conformité avec le présent règlement.